

# Comment

# accueillons-nous

## les enfants allergiques ou intolérants ?



Afin de répondre aux besoins spécifiques des enfants allergiques ou intolérants, nous proposons à chacun de ces enfants une solution de restauration totalement sécurisée.

Les informations relatives à cette solution sécurisée sont reprises sur notre site internet et sur nos affiches à proximité des menus.

Chaque jour, nous assurons l'accueil de votre enfant conformément à sa prescription médicale et aux informations portées à son dossier.

1

### L'OPTION DE PRISE EN CHARGE QUE VOUS AVEZ RETENUE AVEC LES ÉVENTUELS COMPLÉMENTS SÉLECTIONNÉS :

2 solutions s'offrent à vous, faites votre choix :

Solution 1 - Panier repas



Ou  
(ou mixte des 2)

Solution 2 - Plateau Natâma



Afin d'assurer la sécurité de votre enfant, cette solution est à mettre en œuvre tous les jours

Possibilité d'adapter ces solutions sécurisées à votre organisation, aux goûts de l'enfant.  
On s'adapte, on complète !

**Exemples :** Lundi solution 1 / Mardi solution 2  
ou plat principal Natâma et entrée/dessert en panier.

2

### LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) SIGNÉ PAR L'ÉCOLE, LE MÉDECIN SCOLAIRE, LES PARENTS, COMPRENANT :

- Les produits interdits
- Les consignes pour prendre en charge au mieux votre enfant
- Les personnes formées en charge de réaliser l'accueil et les soins

3

### LA COPIE DU CERTIFICAT MÉDICAL

1, 2 et 3 sont archivés en cuisine ou auprès d'une personne de l'établissement en mesure de les présenter en cas de contrôle officiel.

Chaque jour,  
votre enfant déjeune avec ses copains,  
comme si de rien n'était !

### EN SAVOIR PLUS SUR NATÂMA

Natâma est la solution de Clarelia, société spécialisée dans le domaine de l'élaboration des repas pour personnes allergiques ou intolérantes. Elle propose :

- Des plats cuisinés sans les 50 principaux allergènes
- Sans additif, ni conservateur, ni arôme ajouté
- Des recettes validées par un allergologue
- Des ingrédients rigoureusement sélectionnés
- La garantie de l'absence de contaminations croisées



[www.natama.fr](http://www.natama.fr)

### LA RÉGLEMENTATION

En renforçant notre dispositif d'accueil sécurisé pour tous les enfants allergiques et intolérants, nous répondons au nouveau cadre de la réglementation et aux dispositions prévues à l'article R112-14 du décret du 17 avril 2015 relatif à l'information des consommateurs sur les allergènes. Nous proposons d'accueillir tous les enfants quelle que soit l'allergie

ou l'intolérance en lien avec les parents d'élèves, l'établissement scolaire et le PAI.

Nous ne faisons donc pas le choix de l'affichage des 14 allergènes car cette disposition réglementaire ne permet pas l'accueil de tous les enfants allergiques et intolérants et ne répond pas à l'objectif de sécurité attendu.

### À qui s'adresser ?

- Votre directeur d'établissement
- Votre responsable de restauration